Le Bulletin

Informations Municipales – Avril 2009 – Numéro 4

EDITO

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

Nous venons de voter le premier budget de notre mandat, et son élaboration n'a pas été chose facile au regard de l'ensemble des besoins et des projets indispensables à notre commune.

Nous avons procédé à l'inventaire des besoins et investissements urgents, qui sont nombreux et coûteux. Comme vous le verrez dans les pages qui suivent, nous avons hérité d'une gestion saine (avec un excédent cumulé de 100 000 euros), d'un endettement faible, et de taux de fiscalité très faibles comparativement à la moyenne des autres communes.

Tout en restant fidèles à notre profession de foi pour préserver les contribuables que nous sommes tous, nous avons à réaliser de nombreux travaux, particulièrement consommateurs de crédits, comme le traitement des deux plans de prévention des risques (incendie et inondation), la réfection de la voirie communale, le renouvellement de matériel, la sécurité et la réfection de nos bâtiments publics et de notre patrimoine …

Nous avons également le devoir de répondre aux nombreuses attentes pour améliorer notre cadre de vie, continuer d'embellir notre village, inscrire notre commune dans l'avenir et la rendre plus vivante et plus attractive. Nous honorons ainsi les engagements et projets pour lesquels vous nous avez donné votre confiance. Pour cela, après avoir mobilisé tous les leviers dont la collectivité dispose (notamment : une gestion plus rigoureuse des dépenses, la recherche active de subventions nouvelles, la rétrocession d'indemnités d'élus, le recours à l'emprunt), nous allons également vous demander de participer à l'effort par la fiscalité locale, en faisant progresser les taux des taxes d'habitation et foncière de 2,5 %. La taxe sur les terrains non bâtis, qui sont pour l'essentiel des terres agricoles, et la taxe professionnelle n'évolueront pas.

Ces moyens supplémentaires nous permettront pratiquement de doubler les crédits d'investissements, et donc de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de notre commune, ainsi qu'aux aspirations de tous les Gramboisiens.

Dans un souci de pédagogie et de transparence, l'ensemble des composantes du budget vous est donné dans les pages qui suivent, et nous nous tenons, comme à l'habitude, à votre entière disposition pour des informations complémentaires.

Je vous souhaite de beaux moments en préambule de notre fête votive où j'espère l'indulgence du ciel pour un divertissement réussi pour tous.

Le Maire
Alain FERETTI

DANS CE NUMERO...

Edito ……1
Le budget……2
Etat des taxes……4
Conseils municipaux……5
Solidarité……6
Actualités municipales……7
La vie des commissions……9
La vie des associations……11
Calendrier des manifestations..12

REUNION PUBLIQUE

ELABORATION DU PLU

LE MARDI 28 AVRIL
A 18H30
SALLE POLYVALENTE

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS - Site : www.grambois.fr
Directeur de la publication : **Alain FERETTI**
Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Brigitte MARGAILLAN, Yves KERKHOVE, Dominique PALOMBO, José ESTRUGA
Francis PEUCH, David COLOM, Françoise DUBOIS-CHARLIER, Denis DUFRENE
Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés
Publication trimestrielle

BUDGET COMMUNAL 2009

La comptabilité publique est différente de la comptabilité privée. De ce fait, son vocabulaire peut paraître un peu difficile. Nous tenons cependant à vous donner l'ensemble des chiffres et rubriques. La mairie se tient à votre disposition pour tout éclaircissement si nécessaire.

La section « Fonctionnement » : 944 600 €

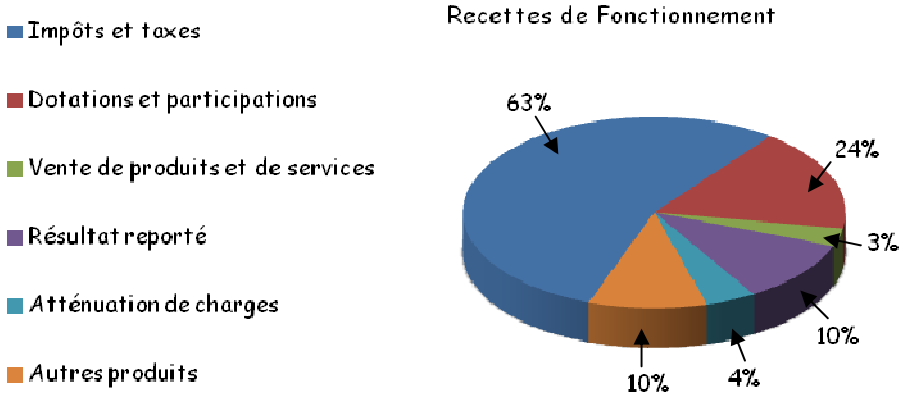

La répartition des recettes de fonctionnement :

Les **impôts et taxes** correspondent aux 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, compensation de la taxe professionnelle, mais aussi aux taxes sur l'électricité et les droits de mutation.

Les **dotations et participations** correspondent principalement à la dotation globale de l'Etat (DGF, dotation globale de fonctionnement).

Les **ventes de produits et services** concernent, quant à elles, les redevances perçues des services périscolaires et menus produits forestiers.

Enfin les **autres produits** proviennent des revenus sur les immeubles et concessionnaires divers.

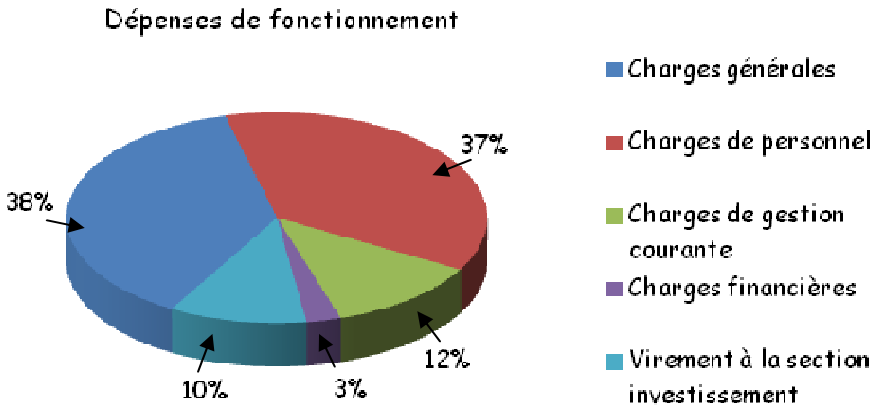

La répartition des dépenses de fonctionnement :

Les **charges générales** correspondent aux achats divers : eau, électricité, petit équipement, fournitures de bureau, entretien des bâtiments et du matériel, etc.

Les **charges de personnel** correspondent à la rémunération des agents de la commune, y compris les charges sociales sur ces salaires.

Il est à noter que 5 emplois ont été créés (équivalent de 2,5 plein temps), école, poste, voirie. Ces emplois sont financés à plus de 80 % par l'Etat.

Les **charges de gestion courante** couvrent les participations versées aux divers syndicats intercommunaux, ainsi que les subventions aux associations (18 000 E).

Les **charges financières** représentent les intérêts payés pour les emprunts en cours.

Enfin, **le virement à la section investissement** représente ce que la commune dégage pour investir (amortissements et autofinancement) et qui doit notamment couvrir en priorité le remboursement des annuités d'emprunt.

La section « Investissement » : 792 200 € (+336 000 € par rapport au réalisé 2008)

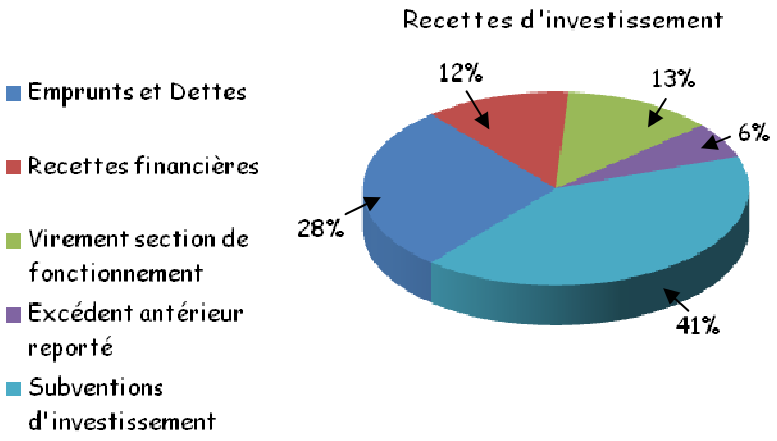

Les recettes d'investissement :

Les investissements de la commune sont financés principalement par des **emprunts** et par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.
Le **virement de la section de fonctionnement** est un montant calculé en fonction des prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement.
Et les **recettes financières** sont constituées par le reversement de la TVA, la TLE (taxe locale d'équipement), et la dotation du fonds de réserve : quote-part du bénéfice fixée lors de l'affectation du résultat des CA (comptes administratifs de 2008).
Les **subventions d'investissement** prévues concernent notamment les travaux pour le réaménagement de places et espaces publics, les travaux publics de défense, travaux de voirie et l'amélioration de la qualité de vie.

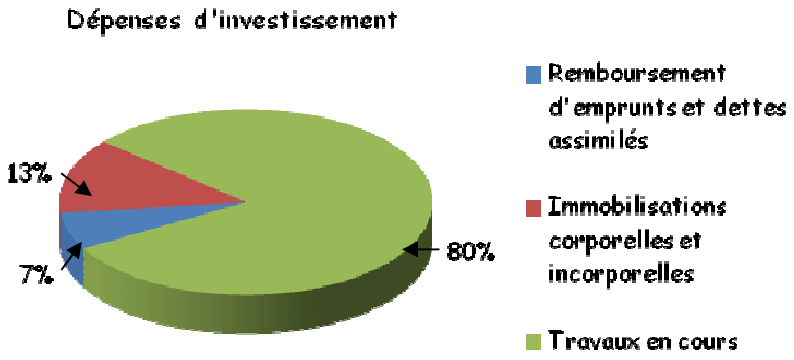

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement budgétées se répartissent en 3 groupes :
Le **remboursement des emprunts**
Les **travaux en cours**
Les **immobilisations**, c'est-à-dire les acquisitions.

L'année 2009 s'illustre par un emprunt nécessaire pour compléter les subventions obtenues permettant de réaliser les travaux urgents et utiles à la commune.
Les orientations du conseil municipal ont été vers la réalisation de gros investissements qui vont permettre de répondre aux besoins et aux attentes des gramboisiens, de faire face aux impératifs, d'améliorer la qualité de vie à Grambois.

Ils sont conformes aux engagements inscrits sur notre profession de foi.

ETAT DES TAXES - Evolution depuis 10 ans

Comparaison entre le taux de notre commune et les moyennes départementale et nationale.
Dans notre profession de foi, nous nous étions engagés à préserver les contribuables en maintenant une fiscalité en deçà des taux pratiqués dans les autres communes et à trouver des ressources nouvelles. Les dépenses importantes pour les travaux de défendabilité, de voirie, de sécurité, d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, nous obligent à procéder à un rattrapage en augmentant la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Pour soutenir l'activité agricole, nous n'avons pas touché à la taxe sur le foncier non bâti.

TAXE D'HABITATION

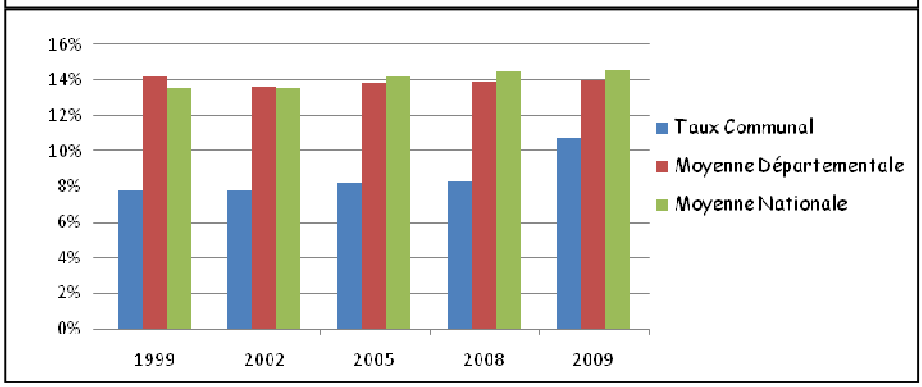

Pour 2009, le taux communal pour la taxe d'habitation est inférieur de 22,8 % à la moyenne départementale et de 25,9 % à la moyenne nationale.

FONCIER BATI

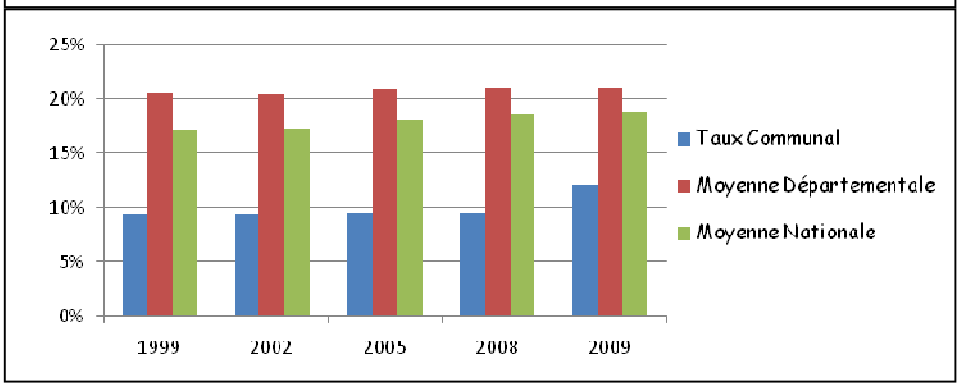

Pour 2009, le taux communal pour la taxe sur le foncier bâti est inférieur de 42,7% à la moyenne départementale et de 35,4% à la moyenne nationale.

FONCIER NON BATI (29,50)

Taux communal inchangé pour la taxe sur le foncier non bâti, qui reste inférieure de 42,6% à la moyenne départementale et de 34,2% à la moyenne nationale.

Il est à noter que le très faible apport de la taxe professionnelle (23 000 € contre 365 000 € à Beaumont ou 175 000 € à Mirabeau, 45 000 € à la Bastide des Jourdans - communes proches d'importance équivalente) nécessite un recours plus actif à d'autres produits.

Les crédits consacrés à la vie associative et culturelle de notre commune
ont été doublés par le conseil municipal.
De nombreux projets utiles à l'animation et au rayonnement de Grambois,
ont été et seront mis en service par les associations.
Un programme plus dense et très varié est proposé en 2009,
et nous espérons que chacun y trouvera des sources de satisfaction.
Le conseil municipal a également revu les critères du partenariat avec les associations
(aides financières ou en nature)
ainsi que les critères pour bénéficier de la salle polyvalente.
Ces nouveaux critères, communs à tous et conformes à la loi,
seront présentés dans le prochain numéro.

CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 19 JANVIER 2009

DOSSIER DGE : Dans les actions éligibles à la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et prioritaires sont inscrits cette année pour la première fois les travaux induits par le PPRIF. Un dossier de subvention pour des travaux de voirie dans le quartier de Barraban (chemin Barraban Piternet Gardevieille) à hauteur de 185 504 € TTC est déposé.

TRAVAUX SMDVF (Syndicat Mixte Forestier du Vaucluse) : Des travaux de débroussaillement, dépressage et broyage, subventionnés à 80 % et réalisés par le Syndicat Mixte Forestier, sont votés par le conseil municipal avec une participation financière de 10 450 €, les travaux de « brûlage dirigé » conduits par l'ONF étant subventionnés à hauteur de 100 %.

CESSION CHEMIN : Le maire est autorisé à procéder aux démarches nécessaires à la cession d'une portion de chemin rural sur l'ancienne route de Mirabeau.

MODIFICATION STATUTS SYNDICAT DE L'EZE : La clé de répartition des frais de fonctionnement du syndicat est calculée sur le nombre d'habitations concernées. Le taux de participation communal passe à 0,45 %.

ANTENNES RELAIS : Le conseil municipal délibère favorablement sur le principe de précaution d'implantation (à 300m minimum de toute habitation) pour la préservation de la qualité de vie et du site du village.

PERSONNEL : Le conseil municipal accepte l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour une participation annuelle de 0,74 % de la masse salariale et accepte la mise en place du compte épargne temps.

OGM : Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le principe de précaution dans l'usage des OGM.

QUESTIONS DIVERSES : Débat sur la politique environnementale à inscrire au programme de la municipalité - Remerciements reçus pour le déneigement - Remerciements pour l'action du CCAS pour les fêtes - Diffusion des invitations et des différentes dates de réunions au conseil municipal.

SEANCE DU 23 MARS 2009

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES : 647 556,18 € RECETTES : 708 164,45 €

RESULTAT : + 60 608.27 €
RESULTAT CUMULE : + 165 477,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES : 405 002,19 € RECETTES : 455 535,21 €

RESULTAT : + 50 533.02 €
RESULTAT CUMULE : + 111 728,15 €

L'affectation du résultat, après reprise des « restes à réaliser » (projets non réalisés au 31.12.08), en dépenses pour 236 200 € et en recettes pour 123 898 €, est la suivante :

Part affectée à l'investissement :	64 878,87 €
Résultat (solde d'exécution) :	65 452,72 €
Résultat à reporter en fonctionnement :	100 025,22 €

VOTE DES TAXES : Le conseil municipal vote à l'unanimité le taux des taxes 2009 :
Pour la taxe d'habitation : 10,80 % au lieu de 8,30 %.
Pour la taxe de foncier bâti : 12,10 % au lieu de 9,60 %.
Pour la taxe de foncier non bâti : 29,50 % inchangé.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2009 : approuvé à la majorité
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

En section de fonctionnement	944 600 €
En section d'investissement	792 200 €

ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) Le conseil municipal accepte l'adhésion au CAUE pour une mission d'aide et de conseil sur les projets d'aménagement communaux.
Les missions confiées sont subventionnées à 50 % par le Conseil Général.

DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE : accepté par le conseil municipal.

MOTION DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT :
voté à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES : Utilisation et Réglementation des bornes de sulfatage - Compte rendu de la réunion de la communauté de communes du 16.03.09 - Adhésion au SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon) - Dons de sang à Grambois - Compte rendu du conseil d'école - Proposition de réunion de travail sur les marchés publics - Réhabilitation du petit patrimoine - Mobilier urbain - Augmentation de 7 % de la dotation aux élèves - Fleurissement.

SOLIDARITE

DONNER SON SANG A GRAMBOIS

ce sera de nouveau possible si nous voulons bien nous mobiliser

L'association des donneurs de sang bénévoles de La Tour d'Aigues veut bien essayer d'organiser, avec notre appui, 2 collectes dans l'année, ou plus si de nombreux donneurs se présentent.

Rappelons que le don du sang est un geste anonyme, volontaire, désintéressé, au service des malades et des accidentés : « **c'est un geste citoyen ».** Toute personne âgée de 18 à 69 ans peut être donneur.

Les dates et le lieu des collectes seront publiés ultérieurement dans ce bulletin.

AIDE AUX DEVOIRS

La commission Education Jeunesse, en collaboration avec l'association des parents d'élèves (APEG) et les enseignants de l'école primaire, souhaite aider les parents qui manquent de temps le soir pour s'occuper des leçons et des devoirs de leurs enfants. Dans un premier temps, une aide aux devoirs sera organisée à l'école, salle des arts plastiques, le jeudi de 16h30 à 18h.

Elle sera assurée par des personnes bénévoles. Nous faisons appel aux « bonnes volontés » !

S'adresser - à la mairie 0490779113
- à Mme Attenoux 0490779283

AUTO-STOP PARTICIPATIF

A consulter sur le site internet www.vsl-blog.com

« Voyageurs solidaires en Luberon », une initiative née à La Tour d'Aigues, qui sécurise l'auto-stop.

Comment ça fonctionne :

Au moment de l'inscription, chacun (conducteur ou passager) s'engage à respecter la charte en 24 points édictée par les VSL. Le conducteur doit justifier de son permis de conduire, son assurance, du contrôle technique de son véhicule. Il signe la charte, paie une cotisation symbolique de 1€, en échange il reçoit un logo orange (différent selon qu'on est automobiliste ou auto-stoppeur). Les conducteurs glisseront le leur sous leur pare-brise, les auto-stoppeurs brandiront le leur aux points stop qui seront signalés par un panneau.

Où s'inscrire ? En MAIRIE

TOUT EN ETANT SOLIDAIRES VOUS FAITES UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT… PENSEZ-Y !

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS se porte bien !

Le mercredi 4 février il offrait son traditionnel Gâteau des Rois : plus de 130 personnes étaient présentes au rendez-vous. La projection d'un film - on ne peut plus gai ! - a précédé cette dégustation.

Le service de portage des repas à domicile ne cesse de se développer : il est actuellement assuré par Christophe du libre service PROXI. Les gens, ravis, en profitent pour lui passer commande et se faire livrer.

Un nouveau mode de transport : le CO-VOITURAGE se met peu à peu en place sur notre commune où il sera bientôt opérationnel (nous en reparlerons).

Le 23 mars, nous avons voté notre budget primitif 2009. Nos finances sont bonnes ! Aussi, envisageons-nous de faire une sortie supplémentaire en cours d'année : pourquoi ne pas aller en touristes à Marseille rendre visite à la « Bonne Mère » qui vient d'être restaurée ? A débattre.

Prochain rendez-vous :

le Vide Grenier du 1er mai pour lequel
tous les dons et bonnes volontés sont les bienvenus.

J. D'AMATO

LE CLIC SOLEIL'AGE

Situé **Place de l'Eglise** dans notre commune, il vous accueille **tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h** sauf le mercredi. Le CLIC est un service de proximité gratuit pour toutes les personnes concernées de près ou de loin par la problématique du vieillissement (personnes âgées, famille, professionnels…). C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil, de soutien, d'orientation, et de coordination. Le CLIC SOLEIL'AGE va également mettre en œuvre des actions collectives liées à la prévention des risques du vieillissement (mémoire, chutes, nutrition…). Dans l'éventualité où vous ne pourriez vous déplacer, une visite à domicile peut être envisagée.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie ou de Mlle ROUYAT, coordonatrice du CLIC SOLEIL'AGE, au **04.90.08.87.64.**

ASSAINISSEMENT

Modalité d'intervention du SIVOM dans les opérations collectives de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs défaillants

Zones concernées par des aides financières

Seules les filières défaillantes se situant dans les zones d'Intérêt Public identifiées pourront être subventionnées, selon les prescriptions de la directive E.R.U. Ces zones, en cours d'élaboration, vous seront communiquées.

Présentation des possibilités

Au vu de la nouvelle loi sur l'eau et des modalités imposées par nos partenaires financiers, deux possibilités peuvent être envisagées afin de gérer la remise aux normes du parc d'ANC :

- **Maitrise d'ouvrage déléguée**

Le Syndicat porte cette maîtrise d'Ouvrage Publique ; ainsi, conformément au Code de l'Environnement, nous pourrons centraliser les subventions et les actions. Bien entendu, des conventions spéciales de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mandats seront passées entre le syndicat et les usagers éligibles.

Un Marché travaux serait mis en place avec un bordereau de prix. Les usagers paieront directement au syndicat le coût des travaux, subventions déduites.

Le marché comprendrait la vidange et la mise hors service de l'ancienne installation, l'étude de faisabilité par un bureau d'études compétent, les travaux de réalisation et les prestations des agents du SPANC.

Les travaux pourraient être financés à hauteur de 60 %.

- **Maitrise d'ouvrage privée**

Le Syndicat se porte mandataire pour les usagers. Le syndicat collecte et redistribue les fonds débloqués.

De leur côté, les usagers s'engagent par convention sur leurs propres obligations.

Présentation des Zones d'Intérêt Général

Ces zones sont identifiées en concordance avec les objectifs des SAGE et du SDAGE. Aujourd'hui les zones susceptibles d'être validées sont : la zone d'accompagnement de la Durance, le lit de l'Eze et de l'Ourgouze, le lit de l'Aigues Brun, la zone de baignade de l'Etang de la Bonde et son bassin versant mineur.

Le nombre de réhabilitations est de 2.800 installations sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le recensement des usagers potentiellement concernés n'a pas été fait car les zones ne sont pas validées ; cependant il est clair que seulement 20 à 40 % des usagers seront éligibles.

Le SPANC partirait sur une année test en élaborant un dossier de demande globale pour 100 usagers.

Les communes ont aussi des conditions à remplir afin que leurs administrés puissent prétendre aux aides.

Conclusion:

La nécessaire identification des zones d'intérêt général nous oblige à attendre les résultats du diagnostic pour connaître les zones éligibles. Ce dossier sera suivi par le SPANC en étroite collaboration avec les communes.

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie le matin

PLANNING STATION D'EPURATION

Le planning de réalisation de notre station d'épuration a pris un peu de retard :

Commission d'Appel d'Offre (CAO) et bureau syndical pour attribution du marché : mai 2009

Émission ordre de service « Etudes » : juin 2009

Émission ordre de service « Travaux » : septembre 2009

C'est donc en septembre 2009, et non en mai, que les travaux devraient démarrer.

RESTAURATION DE DEUX STATUES DE VIERGE

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la restauration de la vierge en plâtre (XIXème siècle) qui se trouvait dans l'Oratoire de Saint Christol (situé au départ de la route de Beaumont de Pertuis et de Mirabeau).

Cette statue a été déposée afin de pouvoir mieux examiner son état et celle de l'Oratoire.

Une souscription a également été lancée pour cette restauration par le Syndicat d'Initiative.

Un autre dossier a été constitué pour la restauration de la statue de la vierge en pierre (XVIIème siècle) qui est en façade de l'église. Le montant de ces restaurations s'élève à 8 000 €.

Les travaux sont liés à l'obtention des subventions.

CONCILIER LE PRINCIPE DE PRECAUTION ET LA GESTION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE ANTENNE GSM

Préambule : La couverture GSM n'est actuellement assurée que par l'opérateur Orange dont le contrat vient à échéance en juin 2009. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas reconduire l'antenne à l'emplacement actuel sachant que plus d'une quarantaine d'habitations ainsi que l'école se trouve dans un périmètre de moins de 300 m.

Problème posé : De nombreux Gramboisiens sollicitent la couverture GSM et haut débit. Il s'agit aujourd'hui de définir une nouvelle implantation qui, au nom du principe de précaution, soit à plus de 300m de toute habitation (décision du conseil municipal à l'unanimité) et qui puisse également répondre aux contraintes techniques.

Traitement : Le prestataire d'Orange nous a proposé un site qui lui convenait mais qui s'avérait trop proche de la dernière maison (250 m). Une contre-proposition de la mairie localise un site communal plus élevé et plus en retrait (500 m).

Indépendamment, la mairie a été saisie par un groupement de personnes s'inquiétant de voir le prestataire d'un autre opérateur initier un projet sur le terrain d'un propriétaire (qui ne réside pas sur la commune). Le maire a réagi immédiatement en demandant à ce prestataire de suspendre toute tractation et de venir le rencontrer dans les plus brefs délais.

N.B. : les opérateurs ont pour contrainte de répondre à la demande faite par le ministre Christian ESTROSI en 2007 de couvrir les voies de dessertes locales pour éviter les « zones blanches ».

Le prestataire s'exécute et accepte les conditions de la municipalité de se grouper avec Orange afin de limiter l'impact environnemental et visuel (un seul support, un seul réseau électrique à enfouir).

Une rencontre entre techniciens des opérateurs, maire et riverains sur le site a révélé, dans un premier temps, une difficulté d'écoute et de dialogue. Cette situation parvient à être surmontée et les demandes, recevables, des riverains conduisent les prestataires à reculer encore le point d'implantation pressenti (entre 550 et 600m de la première habitation). Les mesures réalisées attestent de la qualité de ce site et rapidement les trois opérateurs valident ce choix et font une réponse commune sous la coordination d'Orange.

La présentation du projet pourrait avoir lieu dans les semaines qui viennent.

Quelques points de réflexion :

Pourquoi une antenne multi opérateurs sur la commune?

Aujourd'hui, environ 90% de la population possède un mobile, que se soit personnellement ou par obligation. On pourrait aborder le sujet sous l'angle démagogique mais la préoccupation principale des élus, le maire en tête, est la sécurité des personnes et des biens : comment assurer un fonctionnement performant des secours sans un lien hertzien efficient et multi réseaux ?

Pourquoi un seul mât pour recevoir les trois opérateurs historiques ?

Un support recevant les trois réseaux implique une hauteur plus importante et donc un impact visuel aussi plus important, mais en contrepartie, il n'y a qu'un seul site, qu'un seul réseau d'alimentation électrique, qu'une seule gestion de l'environnement immédiat (avec le bémol que le revenu pour la commune est moindre que pour trois implantations différentes). La gestion de l'implantation et de l'impact visuel est faite en collaboration avec le Parc du Luberon.

Pourquoi envisager ce site-là ?

Il n'est peut-être pas idéal mais il représente bien une situation dominante répondant à l'attente des opérateurs et des utilisateurs, n'est proche d'aucune habitation, n'est pas rédhibitoire concernant l'éloignement des alimentations électriques, est situé en « zone rouge » mais contribue à agrandir le périmètre de protection (qu'il jouxte) par sa zone débroussaillée, « éclaire » toute la partie Est du massif afin d'étendre la couverture fonctionnelle aux promeneurs et aux chasseurs. L'impact d'une nouvelle création est toujours sujet à débat. Mais pas toujours au bon niveau, car il est souvent plus difficile d'accepter ce que l'on n'a pas proposé.

Pour répondre à la demande des Gramboisiens, une réunion publique sera organisée sur ce sujet avec les opérateurs.

Adresse où trouver le discours de C. ESTROSI, ministre délégué à l'Aménagement du Territoire
http://www.internet.gouv.fr/information/information/actualites/couverture-du-territoire-telephonie-mobile-les-zones-blanches-regressent-377.html

Dernière minute : la Préfecture vient de nous saisir en indiquant que la délibération du conseil municipal sur le principe de précaution est illégale.

A suivre...

LA VIE DES COMMISSIONS

Chaque responsable de commission a su s'entourer de personnes de bonne volonté
qui s'impliquent dans l'intérêt général de la commune.
Nous tenons à les remercier pour leur participation
au service de l'ensemble des Gramboisiens.
La municipalité, respectueuse de ces personnes, rappelle que leur nom
peut être communiqué si elles souhaitent.

NOTRE VILLAGE AVANCE :

Le 16 février dernier notre commune accueillait un forum sur le thème « valorisation forestière et prévention des risques ». Ce forum, destiné aux élus du Parc du Luberon gestionnaires d'espaces forestiers, a permis d'aborder et d'échanger sur les questions qui se posent aux communes, en matière de :
- gestion économique, culturelle et touristique par la présentation d'expériences menées par des communes,
- prévention des risques où de grands spécialistes ont abordé les différentes questions liées à l'urbanisme, à la prévention des risques et à la responsabilité du maire en la matière.

Une soixantaine d'élus ont participé à cette journée, ainsi que quelques membres de la commission gramboisienne, invités par le maire comme simples auditeurs. Outre la richesse des échanges, cette journée, dont le maire est à l'initiative et dont les actes seront publiés prochainement, a été très bénéfique à notre commune sur différents aspects :
- créer des liens plus forts entre les communes gestionnaires de forêts, et ainsi contribuer à une solidarité intercommunale,
- montrer le dynamisme de notre commune et réhabiliter son image auprès des différents partenaires (dont les prescripteurs des PPR),
- faire de Grambois une commune à la pointe et la valoriser (de nombreux médias ont couvert cet évènement - Télé - Presse - Radios).

Outre le bénéfice de cette première manifestation, le maire s'est vu féliciter pour son action communale par la responsable départementale de la prévention des risques, qui a notamment indiqué « que la commune de Grambois avait essuyé les plâtres du premier PPRIf du département de Vaucluse ».

LE DEROULEMENT DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après le diagnostic et le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) adopté à l'unanimité par le conseil municipal, qui sera exposé en réunion publique le MARDI 28 AVRIL 2009 à 18 H 30 par Mr Alain FERETTI, notre maire, la commission continuera à travailler sur l'élaboration des pièces règlementaires.
Ce travail devrait être prêt à la fin de l'année 2009. Il comporte l'analyse des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électricité, des voiries et de la topographie.
Premier trimestre 2010, nous procèderons à la Présentation du Projet à tous les services de l'Etat : DDEA, Service de Secours, Services Préfectoraux etc… Une exposition publique sera alors organisée après la réunion publique du 28 avril.
Au deuxième trimestre 2010 aura lieu l'enquête publique. Une deuxième exposition sera présentée.
A l'automne 2010, le PLU sera en mesure d'être approuvé par le conseil municipal.
La population sera largement associée à ce processus.

TRAVAUX AU QUARTIER BARRABAN

Une réunion publique a été organisée avec tous les riverains des chemins de Barraban, Piternet, Gardevieille. Le maire a présenté les travaux nécessaires et le calendrier de leur réalisation et a pu répondre aux questions des riverains. La municipalité tient à remercier l'ensemble des personnes concernées qui collaborent, par leur soutien, à la concrétisation de travaux de « défendabilité du secteur de Barraban qui permettra, si besoin était, aux services de secours de n'avoir aucun obstacle pour accéder aux habitations, de disposer des quantités d'eau suffisantes en cas de sinistre ; et donc d'optimiser la protection des personnes et des biens. Dès l'automne, les travaux imposés par le Préfet de Vaucluse devraient être enfin réalisés, ce qui permettra au maire d'engager la procédure de révision du PPRIf dans les meilleures conditions.

A PROPOS DU TERME « DEFENDABILITE »

La défendabilité est un terme emprunté aux experts de la sécurité et de la défense incendie, et se définit par l'aptitude d'un lieu ou d'un périmètre à permettre aux moyens de secours d'en assurer la protection dans des délais courts et avec des moyens suffisants en cas de sinistre. Une zone peut être considérée comme défendable si elle comporte au moins les équipements suivants : **des accès et des aires de retournement ou de manœuvre** destinés à assurer à la fois l'évacuation des personnes et à faciliter l'intervention des secours, **des points d'eau** destinés à permettre l'approvisionnement des véhicules incendie, **des coupures de combustibles** destinées soit à sécuriser les accès, soit à délimiter les zones de protection entre des constructions existantes et les massifs forestiers.
Les pistes DFCI et mesures d'autoprotection mises en œuvre par les particuliers pour contribuer à la lutte contre l'incendie (débroussaillement, réserves d'eau, matériaux utilisés dans la construction, entretien des espaces, etc…) contribuent également à compléter les dispositions de défendabilité d'un secteur.

COMMISSION CULTURE TOURISME ET PATRIMOINE

Comme vous pouvez le lire dans ce bulletin, la réalisation de nombreuses manifestations montre la vitalité de la vie culturelle à Grambois : organisation de séances de théâtre, de cinéma, de cirque, de concerts, d'expositions, de rencontres, d'un festival du livre provençal.
Peu de communes de notre taille ont un programme aussi fourni et diversifié. Que tous les acteurs qui s'impliquent dans la commission ou dans ces manifestations en soient ici remerciés.
En ce qui concerne le patrimoine, l'aménagement du verger communal se poursuit. Nous y organiserons une fête villageoise le 21 juin, avec un grand pique-nique ouvert à tous et des activités festives.
De même, nous continuons à progresser dans les études pour la mise en place de la signalétique du village, sous la gouverne d'Eric Michel, ainsi que dans le soutien à la réalisation de chemins de promenade. Nous rappelons également l'ouverture de la souscription pour la réhabilitation des oratoires pour laquelle vous pouvez vous adresser au Syndicat d'Initiative.
Enfin, en ce qui concerne le tourisme, nous avons accueilli pendant 5 semaines un stagiaire en 3ème année de l'école supérieure du tourisme de Toulouse, qui a travaillé sur la réalisation d'un document de présentation de Grambois, à destination des personnes qui ne connaissent pas encore notre village, afin de les inciter à venir en découvrir le charme et l'intérêt. Ce document sera suivi d'une version sur CD Rom, et mis en ligne. La reconduction du doublement de la somme versée au Syndicat d'Initiative permettra également à celui-ci d'embaucher une personne pendant la saison, et peut être plus selon les aides de l'Etat qui seront allouées.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles entreprises sur la commune :
GRAPHIPUB - Marquage Décoration - Mme RODIER - Tél : 04.90.77.48.17/06.45.74.59.25
ENTREPRISE DE NETTOYAGE - Mme LATOUR-CRETEL - Tél : 04.90.68.30.84

Et à une nouvelle association d'aide à domicile:
A.A.D.L - Place de l'Eglise - 04.90.08.88.52

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE CARNAVAL DE LA JEUNESSE GRAMBOISIENNE
21 FEVRIER 2009

En collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves de Grambois (APEG), le Comité des Fêtes de Grambois a rencontré un vif succès dans l'organisation de cette manifestation à travers les rues du village. Bon nombre d'habitants ont pensé aux enfants en leur réservant un accueil souriant lors de la séance du tirage de sonnettes récompensé par des bonbons. Les enfants ont ensuite donné toute leur attention au spectacle produit par Nicolas et sa troupe musicale accompagnant les numéros de cirque.
Les photos des enfants restent disponibles sur le site du Comité des Fêtes http://comite-fetes-grambois.blogspot.com ou peuvent être fournies en haute définition sur support numérique fourni par les parents.

Association « Mon Petit Cirque » MOUNTSEGO CIRCO

Créée en 2005, l'association « Mon Petit Cirque » a pour but de développer le sens artistique des enfants, adolescents et adultes par la pratique des arts du cirque et des arts plastiques. L'école du cirque dispense à la salle polyvalente des cours de jonglerie, trapèze, corde, équilibre auprès de 39 élèves venant de 10 communes différentes ; 11 enfants sont gramboisiens.
La deuxième semaine du mois de juin 2009, l'association organise un festival à Grambois. A partir du mercredi 10 juin, seront produits des spectacles de cirque, de musique, de contes, de poésie en présence des auteurs ; et une journée entière sera dédiée à la petite enfance. Le vendredi 12 au soir, avec la collaboration du café littéraire « HAKUNA MATATA », une soirée festive est organisée sous le chapiteau.
Une conférence sur l'éveil de la petite enfance clôturera le dimanche ce festival.
Le programme complet est consultable sur le site de l'association www.mountsegocirco.com

JOURNEE DU LIVRE
Samedi 8 août 2009

L'Association de Patrimoine Littéraire et Culturel de Grambois en Provence et son Club du Livre, avec le soutien du Comité des Fêtes, organisent la 1ère édition culturelle dédiée à la littérature en Provence. Editeurs et auteurs participeront à cet événement unique dans le sud-luberon. Grambois, village reconnu par sa beauté et son patrimoine historique, recevra des écrivains français et étrangers, vivants mais aussi inspirés par la vie provençale. Dédicaces et conférences sont à l'ordre du jour.
Le Club du Livre octroiera à cette occasion le prix littéraire de Grambois à un roman, un livre d'art, un essai ou une biographie ayant trait à cet univers. Une personnalité du monde du livre présidera la cérémonie.
La manifestation s'achèvera en musique par un défilé de galoubets et tambourins – si chers à Frédéric Mistral – et un concert de musique classique en partenariat avec le Conservatoire de musique d'Aix en Provence et l'association AP'ART.
Contacts :06.03.09.88.71
http://clubdulivregrambois.e-monsite.com

FETE DE L'EUROPE
Samedi 9 mai 2009 à 17h30

Le 9 mai aura lieu la 2ème édition de la journée de l'Europe. Les enfants du CM de l'école de Grambois participeront à cet événement en exposant leurs dessins réalisés à la suite de l'intervention de Monsieur Ghymers, conseiller à la DG de la Commission Européenne. D'autre part, à la cantine, le 7 mai, leur sera servi un repas européen : au programme l'Espagne !
Cette année **une conférence** sur l'origine de la journée de l'Europe aura lieu **le 9 mai à 17h30 à la salle polyvalente.**
Nous demandons aux Gramboisiens et Gramboisiennes qui le souhaitent de nous donner leur point de vue sur l'Europe par une citation, une image ou une réflexion personnelle, à envoyer avant le 1er mai à ccgrambois@gmail.com.
Enfin, comme l'année dernière, les Européens sont invités à nous faire découvrir un plat de leurs pays que nous partagerons autour d'un verre !
Contacts : 06 98 98 82 92– ccgrambois@gmail.com

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

EVE RUGGIERI à Grambois le 12 juin 2009

Séance de dédicace de son livre sur PAVAROTTI le 12 juin 2009 de 17H00 à 18H00, place de la Mairie

MAI 2009

1er mai : Vide Grenier, organisé par l'APEG
2 mai : Théâtre - Repas musical, organisé par le Syndicat d'Initiative
Du 3 au 7 mai : Voyage en Andorre - Amista
9 mai : Fête de l'Europe, coordonnée par le Carrefour Citoyen de Grambois (CCG) en partenariat avec les Associations de Grambois.
13 mai : Repas dansant « PAELLA », salle polyvalente - Amista
Du 16 au 18 mai : Fête votive organisée par le Comité des Fêtes, avec concours de boules organisé par la « Boule Gramboisienne »
23 mai : Soirée Disco organisée par l'APEG

JUIN 2009

5 juin : Séance du ciné-club en plein air
Du 10 au 14 juin : Festival cirque par l'association « Mountsego Circo »
12 juin : Soirée festive 21h « Mountsego Circo »
13 juin : Méchoui - Comité des Fêtes et Boule Gramboisienne
20 juin : Disco Fête des Ecoles - APEG
21 juin : Fête de la musique – Pique-Nique au Verger – Mairie et Syndicat d'Initiative
21 juin en soirée : Chorale irlandaise composée de 16 choristes, fondée en 1996, à Ashford, avec un répertoire étendu du swing aux chants traditionnels organisé par le Syndicat d'Initiative.
24 juin : Repas dansant, salle polyvalente - Amista

JUILLET 2009

1er juillet : Sortie Bouillabaisse à NIOLON - Amista
11 juillet : Théâtre - Syndicat d'Initiative
Fête Pyrotechnique - Comité des Fêtes
14 juillet : Fête Nationale - Comité des Fêtes
Trophée de Grambois - la Boule Gramboisienne
19 juillet : Vide Grenier - Syndicat d'Initiative
24 juillet : Sortie en bateau au GRAU D'AGDE - Amista
31 juillet : séance du ciné-club en plein air

A partir du 4 juillet :
Le Syndicat d'Initiative organise ses traditionnels Apéritifs d'été
les samedi :
4 - 18 – 25 juillet 2009
1 – 15 août 2009

AOUT 2009

8 août : 1ère Edition de la Journée du Livre de Provence suivie d'une prestation de tambourins et galoubets et d'un concert de musique classique – Club du Livre et Comité des Fêtes
15 août : Course de caisses à savon et Fête de la Paille - Comité des Fêtes
26 août : Repas dansant, salle polyvalente - Amista
29 août : Théâtre avec la compagnie l'Anagramme.

Exposition de l'AAG
du 10 avril au 3 mai
et du 10 juillet au 16 août

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE CONTACTER :

AAG : 04.90.07.71.95

APEG : 06.80.67.81.26

Amista Gramboudiano - Club des Ainés : 04.90.77.94.66 / 04.90.77.95.16

Comité des Fêtes : 09.60.17.76.22 / 06.82.50.19.24

L'association du Cirque : 04.90.09.57.53

La Boule Gramboisienne : 04.90.77.94.79

Le Carrefour Citoyen de Grambois : 06.98.98.82.92

Le Ciné-Club : 06.08.56.79.55

Le Club du Livre : 06.03.09.88.71

Syndicat d'Initiative : 04.90.08.97.45